

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 01-180322-PER-
CREATION DE POSTES



I – Création d'un poste de Chargé de mission Transition Energétique dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)

Mme CAMPELLO rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2017, la CCHB a affirmé, à l'unanimité, son engagement en faveur de la transition énergétique et a décidé de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive (TEPOS).

C'est ainsi que notre projet, à l'instar de 11 autres territoires de la Nouvelle Aquitaine, a été retenu au mois de novembre 2017 parmi près de 40 candidatures (seule collectivité lauréate des Pyrénées Atlantiques).

Consécutivement, un appel à candidatures a été lancé au mois de décembre 2017 afin de recruter le chargé de mission afférent, dont les missions seront les suivantes :

- Participer à la définition de la politique environnementale globale en termes de climat, air, énergie, de la collectivité,
- Animer les démarches de transition énergétique,
- Accompagner les porteurs de projets TEPOS (collectivités principalement) dans la réalisation de leurs projets pour la maîtrise de l'énergie et le développement d'énergies renouvelables,
- Sensibiliser, communiquer.

A l'issue de cette procédure, au cours de laquelle 45 candidatures ont été reçues, il vous est proposé de procéder au recrutement contractuel du Chargé de Mission correspondant (contrat à durée déterminée - maximum 3 ans) établi sur la base du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux (IB : 406 – IM : 366) à compter du 1^{er} avril 2018. En outre, il bénéficiera du régime indemnitaire institué par la Communauté de Communes.

Il est à noter que ce poste sera financé à 100 % tant par l'ADEME que la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre des financements TEPOS.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le présent rapport,
- **PROCEDE** au recrutement contractuel d'un Chargé de Mission TEPOS sur la base du cadre d'emploi de Technicien Territorial, pour une durée maximale de 3 ans.

II – Service Lecture Publique – Transformation de postes

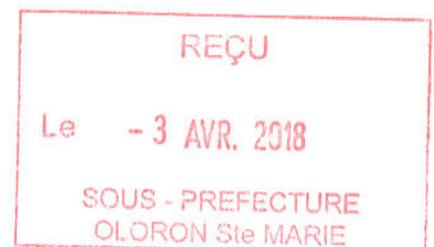
Comme suite à la longue maladie, et au décès qui s'en est suivi, d'un agent du service Lecture Publique, la CCHB a employé un agent dont le contrat prendra fin le 31 mars 2018.

S'agissant d'un poste à caractère permanent et sachant que l'agent concerné a donné entière satisfaction, il nous appartient de proposer une pérennisation statutaire et ce, par le biais d'une transformation de poste (suppression d'un poste d'Assistant de Conservation principal de 1^{ère} classe – création d'un poste d'adjoint du Patrimoine).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste d'Assistant de Conservation principal de 1^{ère} classe,
- **CREE** un poste d'Adjoint au Patrimoine.



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 3 AVR. 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE